

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 18 mars 2024

Le 18 mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 8 mars 2024, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présent(e)s :

Mmes Régine FARLIN – Mélanie GALVEZ – Natacha GRISONI - Sophie KERNEN – Véronique LE FUR – MM. André BERTERO – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO - Thierry MOPIN - Jean de PALEVILLE

Etaient Absent(e)s excusé(e)s:

M. Alain BROUSSE donne pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO

Etaient Absent(e)s non excusé(e)s

- ➤ Mme Virginie BOCCA
- M. Alain GRANDGIRARD

Mme Véronique LE FUR, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désignée secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Il est constaté que le quorum est atteint (élus présents + 1 voix) et que la feuille de présence est signée. Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19 heures.

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2024, dont copie a été adressée à chaque conseiller; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés comme suit :
- ➤ 11 voix pour : Mmes Régine FARLIN Mélanie GALVEZ Natacha GRISONI Sophie KERNEN Véronique LE FUR - MM. André BERTERO – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN - Jean De PALEVILLE – Alain BROUSSE (pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO)

2) Approbation du tableau prévisionnel des subventions versées aux associations locales sur l'exercice 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations ont sollicité la municipalité pour l'obtention de subventions au titre de l'exercice 2024.

En l'absence de M. Olivier BEDUS, démissionnaire, Monsieur le Maire expose les projets de l'association Saint-Pierre-Es-Liens pour l'année 2024.

Monsieur le Maire fait part de la demande déposée par l'organisateur du Trail du CASTELLAS, auprès de la Mairie afin qu'une subvention lui soit attribuée pour soutenir la promotion de l'évènement en lien avec notre commune et son rayonnement local.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Régine FARLIN, Présidente de l'association Expression, qui argumente sur l'aide financière que son association sollicite pour organiser des stages de théâtre au cours de l'année 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Stéphan LUCIBELLO et Mme Véronique LEFUR qui argumentent pour leur part sur la demande d'aide financière pour l'organisation d'évènements sportifs à destination des séniors.

La répartition des subventions au titre de l'exercice 2024 est la suivante :

Nom de l'association locale	Montant sollicité
Donneurs de sang Bénévoles PELISSANNE, AURONS, LA BARBEN	100,00 euros
Association Saint-Pierre-es-Liens	1 000,00 euros
Association EXPRESSION	2 000,00 euros
Activités sportives SENIORS	700,00 euros
Communes Forestières des Bouches-du-Rhône	200,00 euros
Trail du CASTELLAS	500,00 euros
Fraternité Salonaise	300,00 euros
Association Alliage (accompagnement gérontologique)	176,00 euros
Société Protectrice des Animaux de Salon de Provence et sa région	446,60 euros
Association LA CHAMADE (maison pour enfants) à AURONS	500,00 euros

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- à 10 voix pour : Mmes Mélanie GALVEZ Natacha GRISONI Sophie KERNEN Véronique LE FUR MM.
 André BERTERO Christian DENANS Stephan LUCIBELLO Thierry MOPIN Jean De PALEVILLE Alain BROUSSE (pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO
- et 1 voix qui n'a pas pris part au vote : Mme Régine FARLIN :
- ➤ APPROUVE l'attribution de subventions aux associations locales à hauteur de 5 922,60 Euros selon tableau de répartition présenté ci-dessus.

3) Approbation du Programme de Travaux de Proximité sur l'exercice 2024

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à chaque début d'exercice, il convient d'effectuer différents aménagements et travaux d'entretien rendus nécessaires dans la commune. A cet effet, il propose d'examiner en détail le plan de financement prévisionnel ci-dessous reprenant différents projets sur lesquels les conseillers municipaux sont invités à se prononcer, la part de l'autofinancement communal représentant 30 % des travaux soit 14 693,10 €.

Ces travaux programmés ont fait l'objet de discussions en commission, assorties de la présentation de devis.

M. Christian DENANS précise que l'intégralité des travaux programmés ne seront peut-être pas tous réalisés en 2024.

En revanche, certains travaux votés en 2023 restent à réaliser au cours de l'année 2024.

Il est précisé que Mme la Présidente du Conseil Départemental a ramené la date habituelle de dépôt des dossiers de demandes de subvention du 1er mai au 1er avril.

Nature des travaux	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Déplacement socles réseau vidéo	5 461,00 €	11	0	0
Aménagement bassin du Belvédère	4 240,00 €	11	0	0
Fourniture & pose panneau solaire Croix Belvédère	1 515,00 €	11	0	0
Aménagement Grottes (escaliers supplémentaires)	7 900,00 €	11	0	0
2ème tranche Parking contre allée des Platanes	25 409,00 €	10	1	0
Sous-total .	44 525,00 €			
Aléas de chantier (10 %)	4 452,00 €			
Montant total des travaux à financer	48 977,00 €			
Subvention du Conseil Départemental (70 %)	34 283,90 €			

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal,

- à 10 voix pour : Mmes Régine FARLIN Mélanie GALVEZ Natacha GRISONI Véronique LE FUR MM.
 André BERTERO Christian DENANS Stephan LUCIBELLO Thierry MOPIN Jean de PALEVILLE Alain BROUSSE (pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO
- et 1 voix contre : Mme Sophie KERNEN
- > Approuve la réalisation des projets précités,
- > Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R.,
- > Fait inscrire au Budget Primitif 2024 les crédits correspondants.

4) Approbation du Programme de Travaux de Sécurité Routière sur l'exercice 2024

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que les travaux de sécurité routière permettent à la collectivité de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 % au lieu de 70 % comme c'est le cas pour les travaux de proximité.

A cet effet, il présente différents devis (dont réhabilitation de chaussées, reprise d'enrobés et mise en place de panneaux de signalisation), détaillés dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, la part de l'autofinancement communal représentant 20 % des travaux soit 10 996,50 €.

Nature des travaux	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Réhabilitation chaussées Les Ferrages, Le Parc, Avenue Gaston CABRIER et GRAND'RUE	30 771,00 €	13	0	0
Panneaux signalisation rue de l'EOURE et Rue de la TRANSHUMANCE	1 651,00 €	13	0	0
Reprise bi couche Rue de l'EOURE	17 562,50 €	13	0	0
Sous-total	49 984,50 €			
Aléas de chantier (10 %)	4 998,00 €			53
Montant total des travaux à financer	54 982,50 €			
Subvention du Conseil Départemental (80 %)	43 986,00 €			

Monsieur le Maire précise que des travaux au niveau du ralentisseur de la Maison des Associations devront être réalisés en urgence, mais qu'à ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de devis, sachant que ces travaux ne bénéficieront pas de subvention du Conseil Départemental.

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- > Approuve la réalisation des projets précités,
- > Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R.,
- > Fait inscrire au Budget Primitif 2024 les crédits correspondants.

5) Approbation de la signature de la convention relative au dispositif QUIETUDE sur 4 ans

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique en faveur du maintien à domicile des personnes du bel âge et des adultes handicapés, le Département des Bouches-du-Rhône vient de renouveler le marché de téléassistance pour l'exécution de la prestation d'écoute et d'installation du matériel. Ce marché a été attribué à la société VITARIS, l'objectif de ce dispositif étant d'améliorer les conditions de vie quotidienne, d'assurer la sécurité et de lutter contre l'isolement.

Notre commune étant partenaire conventionné du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, il est proposé de signer une nouvelle convention, celle-ci se substituant à la convention précédente qui reste valable six mois à compter de la notification du nouveau marché et ce, afin de maintenir le service de téléassistance QUIETUDE 13 auprès des abonnés concernés, pour un tarif mensuel de 8 euros par personne et par mois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

> Approuve la passation d'une convention établie au titre du dispositif de téléassistance QUIÉTUDE 13 pour une période de 4 ans à compter de la date de sa signature.

6) Approbation de l'Admission en Non-Valeur (ANV) de produits irrécouvrables sur l'exercice 2016

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'à la demande du Service de Gestion Comptable d'Arles, l'article 6541 (Admission en Non-Valeur de produits irrécouvrables) du Budget Primitif doit être abondé sur l'exercice 2024 en vue d'émettre mandat correspondant à une liste de non valeurs définie, conformément à la législation.

Le mandat précité s'élève à un montant de 724,15 euros qui correspondent à des titres de recettes non soldés, relatifs à des prestations périscolaire et cantine durant l'exercice 2016.

Il convient à présent de clôturer ces dossiers en raison des poursuites qui sont restées sans effet et accorder décharge au comptable des sommes détaillées dans l'état joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte l'Admission en Non-Valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 724,15 euros, régularisant l'exercice 2016 pour prise en charge du mandat correspondant émis à l'article 6541 du Budget Primitif 2024.

Tableau des Décisions du Maire :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal du 10 février 2024, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2022/22 du 23 juin 2022 portant délégation de pouvoirs au maire, à savoir :

	N° Décision	Date de Décision	Objet	
j	2024 D-12	15/02/2024	Signature de la convention Chats Errants avec la SPA de Salon de Pce	

Monsieur le Maire fait ensuite un tour de table afin d'échanger sur l'actualité municipale, ces différents points n'étant soumis ni à avis ni à vote :

- ➤ Démission de M. Olivier BEDUS, conseiller municipal, reçue le 16 février 2024;
- Choix des emplacements de bornes de recharge de véhicules électriques; le maire présente l'étude préalable du prestataire conseillé par le SMED (55 Electric CHARGING), ladite étude ayant fait l'objet de discussions en commission Travaux; deux sites sont envisagés: derrière l'école et au parking du lotissement des Ferrages; un projet de délibération sera présenté lors du conseil municipal qui suivra celui du 25 mars 2024;
- Présentation de la lettre des époux TOMASSETTI souhaitant vendre 3 parcelles, soit 14 280 m² à 0,90 €/m², cette opération étant prévue en 2025 ;
- > Suite au versement d'un forfait frais de représentation du maire de 2 000 €, objet de la délibération n° 2023/03 prise le 01/02/2023, celui-ci a présenté ses frais de déplacements réels s'élevant à 3 198,68 € ;
- M. Roger OUILLASTRE a sollicité la collectivité dans le cadre de la création de jardins partagés ; à cet effet, le site de la GRAND'FONT serait approprié compte tenu que la source du lavoir dispose d'un débit d'eau constant tout au long de l'année ; la commune prendrait en charge la préparation du terrain ainsi que la clôture ; fin 2024, une association serait chargée de gérer les lieux, à l'appui notamment d'un règlement intérieur à définir ;
- A la demande de Mme Sophie KERNEN, les questions relatives à l'identification des zones d'accélération énergétique (AENR) feront l'objet de discussions ultérieures, sachant d'une part que la date butoir de la mise à disposition du public, du cahier de concertation, est repoussée du 31 mars au 30 avril 2024 et d'autre part que le maire participera le 4 avril prochain à une réunion organisée sur le sujet par la Préfecture ; il est précisé que le magazine municipal des ECHOS et le site internet de la commune abordent ce point ainsi qu'un affichage à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie.

Le prochain Conseil Municipal portant documents budgétaires aura lieu le 25 mars 2024 (Convocation : 12 mars)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance Mme Véronique LE FUR Le Maire André BERTERO

Les Conseillers Municipaux :

NOM	Signature	NOM	Signature
BROUSSE Alain		BOCCA Virginie	
DENANS Christian		FARLIN Régine	
GRANGIRARD Alain		GALVEZ Mélanie	
LUCIBELLO Stephan	,	GRISONI Natacha	
MOPIN Thierry		KERNEN Sophie	
De PALEVILLE Jean		LEFUR Véronique	defur

PV transmis aux conseillers, affiché et déposé sur le site internet le 25 mars 2024 ; exemplaire papier à disposition en mairie